

INTERVENTION DE ROGER MELLOUËT

Président de la Commission Finances, Evaluation et Service public départemental

Séance plénière du Conseil général du Finistère du 21 juin 2012

Décision modificative n°1

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Chaque année, avec le mois de juin et l'adoption de notre compte administratif, nous adoptons une première décision budgétaire modificative. **Son premier intérêt est d'intégrer au budget primitif voté en janvier, la totalité du résultat de l'exercice 2011.**

Lors de notre dernière séance plénière, nous avons repris par anticipation le résultat disponible constaté au projet de compte administratif 2011, pour un montant de 49,37 M€. Le solde disponible définitif de l'exercice 2011, comme nous l'avons vu avec la présentation du compte administratif, s'élèvent à 56,03 M€. Il nous reste donc à affecter un montant de 6,66 M€ qu'il est proposé d'intégrer en fonctionnement.

Élément notable de cette DM1, **le montant de la transaction mettant fin au litige entre le Conseil général et les entreprises du pont de Térénez**, représente une enveloppe de 8,46 M€ dont 740 000 € d'intérêts moratoires. A noter qu'une recette de 1M€ sera perçue en 2013 au titre du FCTVA ce qui portera donc la charge nette pour le Conseil général à environ 7,5 M€.

En fonctionnement, d'autres dépenses viennent impacter cette décision modificative. Cela peut être résumé en 5 points :

1) Les frais de séjour des plus de 20 ans en IME, soit un montant de 5,07 M€ dont 3,07 M€ financés par redéploiement de crédits. Il s'agit d'un reliquat de frais 2010, 2011 et un complément pour 2012. Le Conseil général avait suspendu le paiement des factures présentées par les gestionnaires d'IME pour les plus de 20 ans dans l'attente d'une concertation avec l'ARS sur le coût de prise en charge par le Département de ces jeunes ;

2) L'APA en établissement pour un montant de 913 000 € financés par redéploiement de crédits disponibles sur les budgets APA à domicile, PCH enfants et ACTP ;

3) Les frais d'actualisation des contrats de délégation de service public mis en place pour la desserte maritime et aérienne des îles pour 560 000 € ;

4) Les actions éducatives en milieu ouvert – AEMO – pour un montant de 450 000 € afin de financer l'augmentation du nombre de mesures et la mise en place de l'AEMO renforcée en septembre 2012 ;

5) Les intérêts et frais financiers sur emprunts réalisés en 2012, soit une somme de 0,54M€. En effet, compte tenu du contexte bancaire extrêmement perturbé et des difficultés croissantes pour les collectivités à trouver des financements, les emprunts 2012 (23M€) ont été contractés très tôt dans l'année après le vote du budget.

En investissement, hormis la conciliation «Térénez » et l'écriture équilibrée en dépenses et en recettes correspondant à des emprunts OCLT pour un montant de 26M€, les principales dépenses concernent :

- des travaux supplémentaires dans les bâtiments pour 1M€ (CDAS et ATD de Douarnenez, Idhesa, RIA...);
- des avances sur marchés (équilibrées en recettes) pour 0,80M€ ;
- des acquisitions de terrains au titre des espaces naturels à hauteur de 0,62M€.

Après prise en compte de l'ensemble des dépenses et des recettes de cette DM1, le solde de la section de fonctionnement est de + 3,21M€ et celui de la section d'investissement de - 4,32 M€.

Pour assurer l'équilibre de la section d'investissement, il est proposé de virer en investissement l'excédent disponible de la section de fonctionnement et de prélever une somme de 1,11M€ sur les dépenses imprévues inscrites en investissement.

En ce qui concerne le budget annexe du restaurant administratif, divers mouvements sont proposés dans le cadre de cette DM1 pour, d'une part couvrir le déficit d'investissement et de fonctionnement 2011 et d'autre part prendre en compte des surcoûts de travaux liés au projet de restructuration des RIA.

En conclusion, je vous propose de donner votre accord aux propositions budgétaires telles que résumées ci-dessus, ainsi qu'aux ajustements (transferts entre chapitres et entre enveloppes de charges et de subventions) rendus nécessaires depuis la date de transmission des rapports. **Après prise en compte de cette décision modificative N°1, le budget 2012 s'établit en dépenses et en recettes à 1 054 413 782,32 € ce qui établit un nouveau record.**